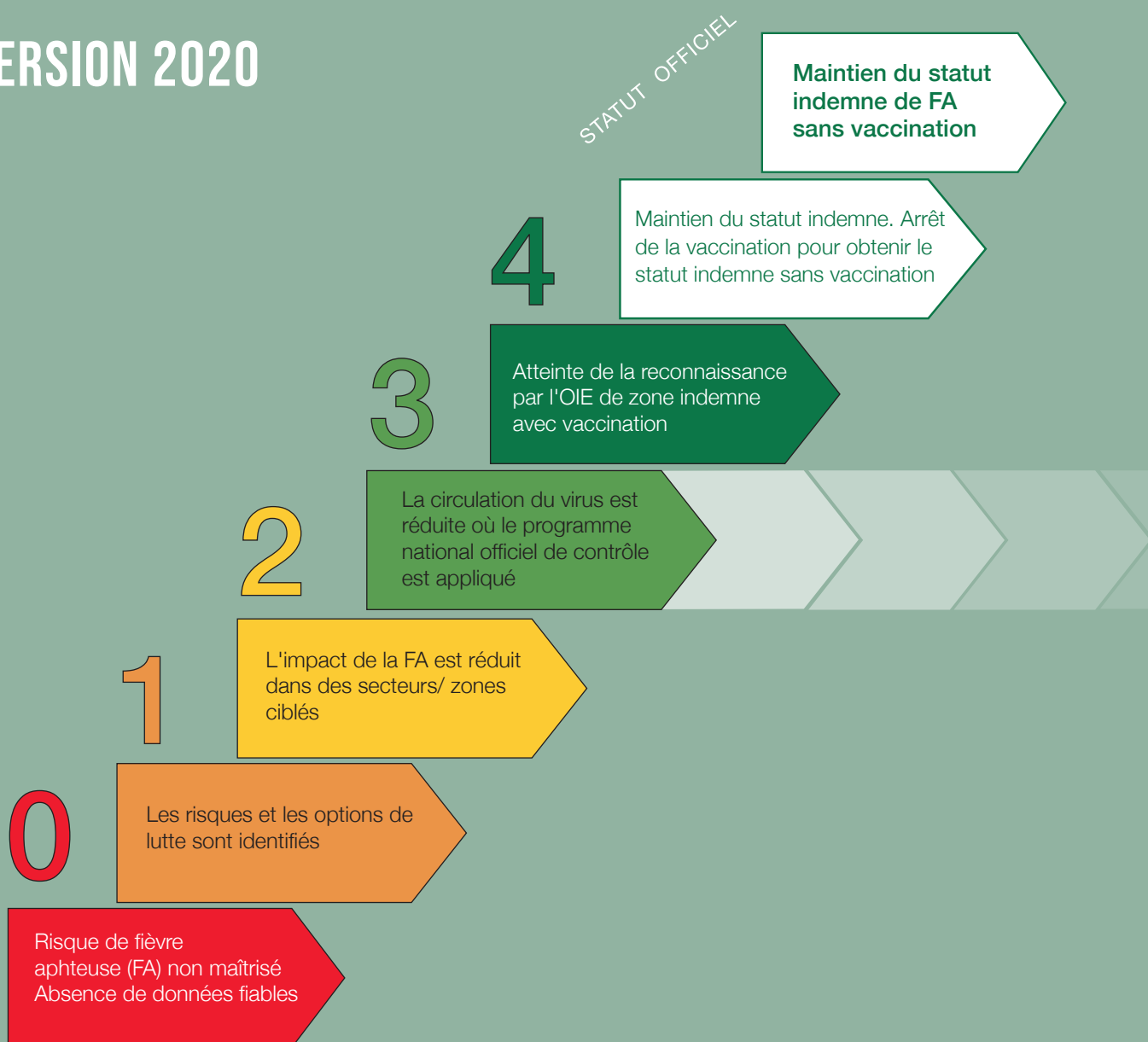




PROGRAMME OFFICIEL DE CONTROLE POUR LA FIEVRE APHTEUSE

POC - FA

VERSION 2020



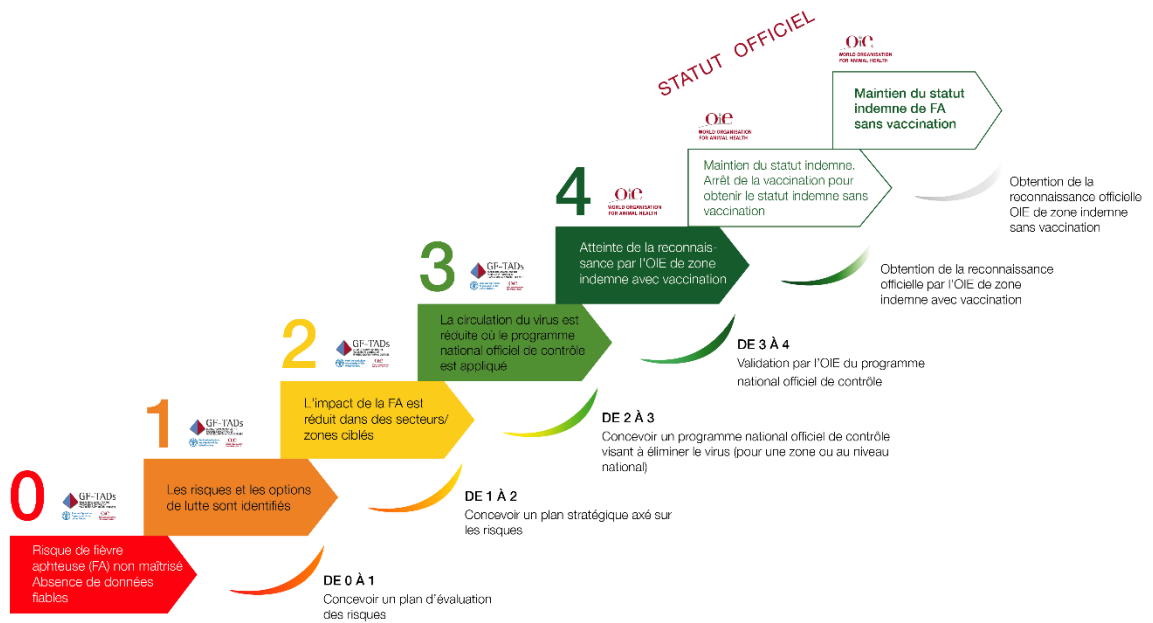
Ce document
a été produit sous l'égide du



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Financé par
l'Union européenne



Nom du pays

PROGRAMME OFFICIEL DE CONTROLE (POC)

POUR LA FIEVRE APHTEUSE

Version <1.0>

<jj/mm/aaaa>

Veillez compléter les propositions suivantes et indiquer oui ou non :

[*Nom de votre pays*] accepte de partager ce programme avec le Groupe Consultatif Régional pour [*Nom de la région*] :

Oui Non

Veillez indiquer si le programme a été approuvé par les Autorités vétérinaires nationales :

Oui Non

Nom et titre du représentant officiel qui a approuvé le programme : _____

Le plan ne doit pas dépasser 30 pages (sans les annexes), avec interligne simple, utilisant la police de caractère Calibri 11 pt ou Arial 10 pt.

Veillez soumettre votre programme au groupe de travail fièvre aphteuse du GF-TADs :

FAO-FMD@fao.org et OIE-FMD@oie.int

Liste de vérification

Veillez vous assurer que votre Programme officiel de contrôle (POC) comprenne :

Résumé exécutif (2 pages maximum)	<input type="checkbox"/>
Résumé de la situation actuelle de la fièvre aphteuse (10 pages maximum)	<input type="checkbox"/>
Résumé de la qualité des Services vétérinaires (PVS) (2 pages maximum)	<input type="checkbox"/>
Description des réalisations, des extrants et des activités prévus pour atteindre les l'objectif stratégique	<input type="checkbox"/>
Description de la manière dont le suivi et l'évaluation seront menés (2 pages maximum)	<input type="checkbox"/>
Considérations financières: estimation du budget détaillé pour la mise en œuvre du POC et indication des fonds disponibles	<input type="checkbox"/>
Tableau montrant comment le POC est aligné sur les lignes directrices du PCP-FA (Annexe A)	<input type="checkbox"/>

A PROPOS DE CE MODELE

L'approche progressive de la lutte contre la fièvre aphteuse (PCP-FA) a été mise au point pour aider les pays dans lesquels la maladie est endémique à réduire progressivement son impact et la progression de la circulation du virus de la fièvre aphteuse. L'approche PCP-FA a été adoptée comme un outil clef pour soutenir la mise en œuvre de la [Stratégie mondiale de lutte contre la FA de la FAO et de l'OIE](#).

Ce document est un modèle de programme officiel de contrôle (POC) pour le contrôle de la fièvre aphteuse, qui décrit comment le pays prévoit d'éliminer la circulation du virus de la fièvre aphteuse dans la population d'animaux domestiques dans au moins une zone du pays.

La formulation d'un Programme officiel de contrôle (POC) est l'indicateur de réalisation pour accéder à l'étape 3 du PCP-FA. Les pays qui souhaitent être pris en compte pour être acceptés à l'étape 3 du PCP-FA doivent soumettre leur POC au Groupe de travail fièvre aphteuse du GF-TADs (FAO-FMD@fao.org et OIE-FMD@oie.int).

Les programmes achevés seront évalués par le Groupe de travail fièvre aphteuse du GF-TADs selon les critères suivants :

- ✓ *le POC est clair, cohérent et concis,*
- ✓ *l'analyse de la situation décrit clairement les résultats de la mise en œuvre du PSAR et indique comment ces éléments doivent être développés dans le POC,*
- ✓ *l'objectif stratégique est cohérent avec l'étape 3 du PCP-FA,*
- ✓ *les activités prévues sont SMART* et susceptibles d'atteindre les objectifs énoncés, et tous les réalisations clefs de l'étape 3 du PCP-FA sont traitées,*
- ✓ *des ressources sont disponibles pour initier les activités identifiées comme prioritaires et il existe un plan réalisable pour rechercher d'autres ressources si nécessaire.*

**Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définies*

Pour plus d'informations ou pour solliciter une assistance technique, veuillez contacter le Groupe de travail fièvre aphteuse du GF-TADs (FAO-FMD@fao.org et OIE-FMD@oie.int).

Boîtes d'information

*Ces zones de texte ont été introduites pour vous aider à compléter le modèle de POC. **Veuillez les supprimer avant de finaliser votre Programme officiel de contrôle.***


Résumé exécutif

2 pages maximum

[Résumer les points clés de chaque chapitre, notamment le tableau et les points listés ci-dessous :

- ✓ analyse de la situation : importance de la fièvre aphteuse dans le pays et lien de ce programme avec toute autre stratégie, sérotypes en circulation/souches, modalités de contrôle à ce jour, principaux points chauds relatifs aux risques et lacunes,
- ✓ qualité des services vétérinaires : historique des évaluations PVS et résumé de la façon dont le POC renforcera les compétences essentielles,
- ✓ programme officiel de contrôle : objectif stratégique et mention des principaux éléments du programme pour éliminer la circulation du virus de la fièvre aphteuse chez les animaux domestiques dans au moins une zone du pays,
- ✓ suivi et évaluation : brève description de la manière dont la mise en œuvre et l'impact du programme seront suivis et évalués,
- ✓ considérations financières : fournir le coût total estimé de la mise en œuvre du programme, et indiquer dans quelle mesure les fonds sont disponibles (budget national et/ou donateurs) et, si nécessaire, le montant à demander aux donateurs.]

Etape PCP-FA actuelle :	_____
Date d'acceptation à l'étape actuelle du PCP-FA :	_____
Demande de l'étape 3 du PCP-FA pour le pays entier	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Dans le cas contraire, préciser les zones¹ :	_____
Le passage à l'étape 4 du PCP-FA est-il prévu?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, veuillez indiquer l'année de progression prévue	Année :

 Préparer le résumé exécutif en dernier, une fois le reste du programme terminé. Il sert d'aperçu de l'ensemble du programme et devrait inclure les informations les plus importantes

¹ Une zone désigne une partie d'un pays délimitée par l'Autorité vétérinaire, où se trouve une population ou une sous-population animale caractérisée par un statut zoosanitaire spécifique au regard d'une infection ou d'une infestation, aux fins des échanges internationaux ou de la prévention et du contrôle des maladies ([Code Sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres](#))

Historique des versions

[Utiliser le tableau ci-dessous pour fournir le numéro, l'auteur, la date de la version, le nom de la personne qui a approuvé la version, la date à laquelle cette version particulière a été approuvée et un commentaire, tel qu'une brève description de la raison ayant mené à la révision de la version précédente.]

Version n°	Auteur	Date de révision	Approuvée par	Date d'approbation	Commentaire
1.0	<Nom de l'auteur>	<jj/mm/aa>	<Nom>	<jj/mm/aa>	<raison>

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 ANALYSE DE LA SITUATION.....	1
1.1. Introduction	1
1.2. Aperçu de la santé et de la production du bétail	1
1.3. Situation de la fièvre aphteuse dans le pays	1
1.4. Impact de la fièvre aphteuse	2
1.5. Bénéfice du contrôle de la fièvre aphteuse.....	2
1.6. Approche du contrôle de la fièvre aphteuse à ce jour	2
1.7. Points chauds relatifs aux risques et lacunes	3
CHAPITRE 2 QUALITE DES SERVICES VETERINAIRES.....	4
2.1 Analyse des résultats PVS	4
CHAPITRE 3 PROGRAMME OFFICIEL DE CONTROLE DE LA FIEVRE APHTEUSE.....	11
3.1 Objectif du contrôle de la fièvre aphteuse	11
3.2 Objectif stratégique	11
3.3 Résumé	11
3.4 Cadre stratégique : réalisations escomptées et extrants attendus.....	12
3.5 Recherche et développement	16
3.6 Défis attendus et comment les atténuer	16
CHAPITRE 4 SUIVI ET EVALUATION	17
4.1 Suivi.....	17
4.2 Evaluation	18
CHAPITRE 5 BUDGET	19
ANNEXE A : ALIGNEMENT SUR LES LIGNES DIRECTRICES DU PCP-FA.....	21
ANNEXE B : REFERENCES	22
ANNEXE C : PLAN OPÉRATIONNEL	23
C.1 Rôles et responsabilités dans le contrôle de la fièvre aphteuse	23
C.2 Tableau de mise en œuvre et budget.....	23
C.3 Modes opératoires normalisées (MON) et documents techniques.....	23
ANNEXE D : PLAN D'ASSISTANCE TECHNIQUE	24
D.1 Approche d'assistance technique	24
D.2 Sommaire.....	24
D.3 Termes de référence et propositions	24
ANNEXE E : ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEURS	25
ANNEXE F : MOTS CLEFS.....	26

CHAPITRE 1 ANALYSE DE LA SITUATION

Ne pas dépasser 10 pages (de plus amples informations peuvent être fournies en annexe si nécessaire)

1.1. Introduction

0,5 à 1 page

[Fournir des informations générales pertinentes, notamment :

- *population humaine et carte avec divisions administratives,*
- *bases légales et législation applicable au programme de contrôle,*
- *importance du bétail (p. ex., contribution du secteur de l'élevage au produit intérieur brut),*
- *autres stratégies d'élevage ou de santé animale pertinentes pour la lutte contre la fièvre aphteuse (nom, date),*
- *maladies du bétail prioritaires et importance de la fièvre aphteuse par rapport à d'autres maladies animales dans le pays.]*

1.2. Aperçu de la santé et de la production du bétail

1-2 pages

[Résumer les résultats pertinents des analyses de la chaîne de valeur des secteurs de la production animale, une description détaillée des chaînes de valeur peut être incluse en annexe E (conformément à la réalisation clef 1 de l'étape 1 du PCP-FA) :

- *utiliser un tableau pour fournir les chiffres du cheptel au total, par système de production et répartition géographique, en incluant les densités animales,*
- *identifier et décrire brièvement les différents secteurs de production pour toutes les espèces sensibles à la fièvre aphteuse,*
- *identifier les principaux acteurs et décrire leur rôle dans l'épidémiologie et la lutte contre la fièvre aphteuse.]*

1.3. Situation de la fièvre aphteuse dans le pays

1-2 pages, en utilisant des tableaux, des graphiques et des cartes lorsque cela est possible

[Résumer les informations sur la situation de la fièvre aphteuse dans le pays (réalisations clef 1, 2 et 4 de l'étape 2 du PCP-FA). Se référer aux [lignes directrices du PCP-FA](#) pour une description complète des réalisations clef. La plupart des informations doivent être incluses dans des tableaux et des schémas, avec un texte court pour résumer et interpréter :

- *la présence de fièvre aphteuse par espèce (y compris la faune sauvage), secteur de production, zone géographique et saison (se concentrer sur les 5 années précédentes) et tendances au cours du temps,*
- *sérotypes identifiés et souches les plus importantes,*
- *toute enquête sérologique reposant sur la détection d'anticorps dirigés contre les protéines non structurales (PNS) réalisée au cours des 5 dernières années (date, principales conclusions, interprétation et tendances au cours du temps) (des rapports plus détaillés peuvent être joints en annexe),*

- les principales voies par lesquelles le virus de la fièvre aphteuse 1) entre et 2) se propage dans le pays.]

1.4. Impact de la fièvre aphteuse

0,5 à 1 page

[Résumer les informations sur l'impact de la fièvre aphteuse (voir les réalisations clef 1 et 3 de l'étape 1 du PCP-FA et réalisation clef 4 de l'étape 2 du PCP-FA) :

- acteurs les plus touchés par la fièvre aphteuse (sur le plan économique et/ou au niveau des moyens de subsistance, avec référence aux études menées dans le pays),
- impact estimé (c'est-à-dire le coût direct) de la fièvre aphteuse dans le pays,
- preuve que la mise en œuvre du Plan stratégique axé sur les risque (PSAR) a réduit l'impact de la fièvre aphteuse dans au moins un secteur d'élevage.]

1.5. Bénéfice du contrôle de la fièvre aphteuse

0,5 à 1 page

[Décrire les avantages attendus de l'élimination de la circulation du virus de la fièvre aphteuse dans au moins une zone du pays. Ceux-ci peuvent être liés : aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire ; à l'amélioration des conditions financières des acteurs privés ; au secteur public ; aux opportunités commerciales ; les communautés régionales et internationales ; autres bénéfiques. Noter que les avantages peuvent ne pas être limités uniquement au secteur de l'élevage.]

1.6. Approche du contrôle de la fièvre aphteuse à ce jour

1-2 pages

[Résumer les stratégies de lutte contre la fièvre aphteuse et les mesures mises en œuvre au cours des 5 dernières années et évaluer l'efficacité du contrôle actuel. **Si le pays a un PSAR, cela devrait être un résumé des résultats de la mise en œuvre de ce plan.** Veiller à inclure des informations concernant :

- les rôles et responsabilités actuels en matière de contrôle de la fièvre aphteuse, y compris les acteurs privés (organigramme),
- les plans de contrôle des maladies pertinents (PSAR par exemple),
- la surveillance de la fièvre aphteuse (virologique, sérologique, clinique), rôle de la surveillance active et passive,
- le diagnostic de laboratoire de la fièvre aphteuse,
- les mesures de prévention (c.-à-d. contrôles aux frontières, vaccination, biosécurité, campagnes de sensibilisation, etc.),
- les mesures de lutte face aux foyers (p. ex., enquête sur les flambées, restrictions de mouvement, mesures de biosécurité, vaccination, etc.),
- les forces et faiblesses de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures prises.]

1.7. Points chauds relatifs aux risques et lacunes


Environ 0,5 à 1 page, sous forme de tableaux

[Résumer les informations (Tableau 1) sur les points chauds relatifs aux risques et les lacunes importantes (réalisation clef 7 de l'étape 1 du PCP-FA et réalisation clef 1 de l'étape 2 du PCP-FA). Lister et prioriser :

- les points chauds relatifs aux risques les plus importants pour l'introduction et/ou la propagation de la fièvre aphteuse. Inclure l'emplacement, la saison, les espèces et le système de production, le cas échéant,
- lacunes importantes dans les informations ou les connaissances.]

Tableau 1: Points chauds relatifs aux risques et lacunes.

Points chauds relatifs aux risques (PC) et lacunes (L)	Priorité Haute, Moyenne, basse	Important pour l'introduction (I), la propagation (P) de la fièvre aphteuse ou les deux (I & P)	Description
PC1			
PC2			
PC...			
L1 etc.			

 Les **points chauds relatifs aux risques** sont des points spécifiques du réseau de production ou de commercialisation (ou plus généralement de la chaîne de valeur) à haut risque d'introduction et/ou de propagation de la fièvre aphteuse (c.-à-d. qui ont une forte probabilité d'infection par la fièvre aphteuse ou pour lesquels les conséquences d'une infection par la fièvre aphteuse seraient importantes). Les points chauds relatifs aux risques peuvent être :

- un lieu ou une zone géographique,
- un comportement ou une pratique d'élevage typique.

Les **points chauds relatifs aux risques** peuvent aussi être des périodes spécifiques de l'année au cours desquelles le risque est accru. Les **points chauds relatifs aux risques** sont généralement identifiés lors d'évaluations des risques, en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur. Les points chauds relatifs aux risques couramment identifiés incluent les marchés à bestiaux et les lieux et activités connexes, les pâturages partagés et les postes d'entrée.

Lorsque cela est possible, le risque posé par les points chauds devrait être réduit ou contrôlé par les activités décrites dans le PSAR. Cependant, pour certains points chauds relatifs aux risques, il pourrait ne pas être possible d'atténuer le risque.

CHAPITRE 2 QUALITE DES SERVICES VETERINAIRES

2 pages maximum

2.1 Analyse des résultats PVS

[Remplir le tableau ci-dessous (Tableau 2) pour résumer l'implication de votre pays dans le processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS) de l'OIE et signaler la création de nouvelles conditions propices à la mise en œuvre des activités de lutte (une des réalisations clef des étapes 1, 2 et 3 du PCP-FA).]

Tableau 2: Résumé de l'implication du pays dans le processus d'évaluation PVS de l'OIE.

	Date de l'évaluation	Commentaires (le cas échéant)
Evaluation PVS initiale		
Evaluation PVS de suivi		
Analyse des écarts du PVS		
Autres activités de l'OIE pour le renforcement des capacités (mission PVS, de législation vétérinaire, de laboratoires, de programmes de jumelage)		

[Le POC devrait inclure des extraits et des activités destinés à renforcer les compétences critiques (CC) qui sont en-deçà du niveau attendu pour l'étape 3 du PCP-FA.

Utiliser le dernier rapport PVS de l'OIE disponible pour votre pays pour déterminer le niveau des CC, et remplir le tableau 3A ou le tableau 3B, en fonction de la date de la plus récente évaluation PVS de l'OIE (avant ou après 2019). Pour les CC dont le niveau est inférieur à celui attendu pour l'étape 3 du PCP-FA, identifier les extraits pertinents du POC qui amélioreront le niveau.

Dans le cas où aucune évaluation PVS de l'OIE n'a été réalisée, ou si les Services vétérinaires ont changé de manière significative et que les résultats de la dernière évaluation PVS de l'OIE ne reflètent pas la situation actuelle (généralement si la mission PVS date de plus de 5 ans), utiliser une auto-évaluation PVS. Cette auto-évaluation peut être spécifique aux compétences critiques pertinentes dans la lutte contre la fièvre aphteuse. Cependant, une auto-évaluation PVS n'a pas le poids d'une évaluation PVS indépendante réalisée par l'OIE.

- Dans les colonnes «Niveau de CC du pays», indiquer le niveau atteint selon la mission PVS et/ou l'auto-évaluation la plus récente.
- Dans la colonne «Extrait(s) pertinent(s) pour le CC », pour les CC dont le niveau est inférieur au niveau attendu pour l'étape 3 du PCP-FA, identifier, dans le POC, les extraits qui les renforceront pour atteindre le niveau attendu. Énumérer ces extraits dans la colonne, avec le(s) numéro(s) de référence des extrait(s) tiré(s) du chapitre 3.
- Ne conserver que le tableau complété (tableau 3A ou 3B) et supprimer l'autre.]

Tableau 3A: pour les missions PVS de l'OIE réalisées jusqu'à 2019 (6e édition de l'outil PVS) (/) : Compétence critique qui sera pertinente dans les étapes ultérieures du PCP-FA.

Compétences critiques du PVS de l'OIE en rapport avec le contrôle de la fièvre aphteuse <small>Selon l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires Sixième édition (2013)</small>	Niveau CC visé			Niveau CC du pays		Extrant(s) pertinent(s) pour améliorer la CC (utiliser les nombre(s) du chapitre 3, e.g. 1.1; 1.2 etc.)
	Etape 1 du PCP-FA	Etape 2 du PCP-FA	Etape 3 du PCP-FA	Missio n PVS	Auto-évaluation PVS	
I.1.A. Composition en vétérinaires et autres professionnels (qualification universitaires)	2	3	3			
I.1.B. Composition en para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques	2	3	3			
I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires, notamment les compétences minimales attendues chez les jeunes diplômés en médecine vétérinaire	3	3	3			
I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires	/	3	3			
I.3. Formation continue	3	3	3			
1.4. Indépendance technique	/	/	3			
I.5. Stabilités des structures et durabilité des politiques	/	/	3			
1.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	/	3	3			
I.7. Ressources physiques	2	2	3			
I.8. Financement du fonctionnement	/	3	4			
I.9. Financement des situations d'urgence	/	/	3			
I.11. Gestion des ressources et des opérations	/	3	3			
II.1.A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire	2	2	2			
II.1.B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats	/	2	3			
II.2. Assurance de la qualité des laboratoires	/	/	2			
II.3. Analyse de risque	/	/	3			
II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières	/	/	3			

Compétences critiques du PVS de l'OIE en rapport avec le contrôle de la fièvre aphteuse <small>Selon l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires Sixième édition (2013)</small>	Niveau CC visé			Niveau CC du pays		Extrant(s) pertinent(s) pour améliorer la CC (utiliser les nombre(s) du chapitre 3, e.g. 1.1; 1.2 etc.)
	Etape 1 du PCP-FA	Etape 2 du PCP-FA	Etape 3 du PCP-FA	Missio n PVS	Auto-évaluation PVS	
II.5.A. Epidémiosurveillance passive	/	2	3			
II.5.B. Epidémiosurveillance active	/	2	3			
II.6. Réponse d'urgence aux situations d'urgence	/	/	3			
II.7. Prévention, contrôle et éradication des maladies	/	3	3			
II.8.B. Inspections <i>ante</i> et <i>post mortem</i> à l'abattoir et dans les ateliers associés (atelier, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)	/	/	3			
II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	/	3	3			
II.11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	/	2	3			
II.12.A. Identification animale et contrôle des mouvements	/	/	3			
II.12.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	/	/	2			
III.1. Communication	2	3	4			
III.2. Consultation des acteurs concernés	3	3	3			
III.3. Représentation officielle	2	3	3			
III.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	/	2	3			
III.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	/	2	3			
III.6 Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	2	3	3			
IV.1. Elaboration d'une législation et de réglementations	2	2	3			

Compétences critiques du PVS de l'OIE en rapport avec le contrôle de la fièvre aphteuse <small>Selon l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires Sixième édition (2013)</small>	Niveau CC visé			Niveau CC du pays		Extrait(s) pertinent(s) pour améliorer la CC (utiliser les nombre(s) du chapitre 3, e.g. 1.1; 1.2 etc.)
	Etape 1 du PCP-FA	Etape 2 du PCP-FA	Etape 3 du PCP-FA	Mission PVS	Auto-évaluation PVS	
IV.2. Application de la législation et des réglementations et respect de celles-ci	/	2	3			
IV.6 Transparence	2	3	3			
IV.7. Zonage	/	2	3			

Tableau 3B: pour les missions PVS de l'OIE réalisées après 2019 (7^e édition de l'outil PVS) (/) : Compétence critique qui sera pertinente dans les étapes ultérieures du PCP-FA.

Compétences critiques du PVS de l'OIE en rapport avec le contrôle de la fièvre aphteuse <small>Selon l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires Septième édition (2019)</small>	Niveau CC visé			Niveau CC du pays		Extrant(s) pertinent(s) pour améliorer la CC (utiliser les nombre(s) du chapitre 3, e.g. 1.1; 1.2 etc.)
	Etape 1 du PCP-FA	Etape 2 du PCP-FA	Etape 3 du PCP-FA	Missio n PVS	Auto-évaluation PVS	
I.1.A. Composition en vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)	2	3	3			
I.1.B. Composition en para-professionnels vétérinaires	2	3	3			
I.2.A. Compétences et qualifications des vétérinaires	2	3	4			
I.2.B. Compétences et qualifications des para-professionnels vétérinaires	/	3	3			
I.3. Formation continue	2	3	3			
1.4. Indépendance technique	/	/	3			
I.5. Planification, pérennité et gestion des politiques et programmes	/	2	3			
1.6.A. Coordination interne des Services vétérinaires (chaîne de commandement)	/	3	3			
I.7. Moyens matériels et investissement en capital	2	2	3			
I.8. Financement des dépenses de fonctionnement	/	3	4			
I.9. Financement des situations d'urgence	/	/	3			
II.1.A. Accès aux diagnostics établis par des laboratoires vétérinaires	2	2	2			
II.1.B. Accès à un réseau de laboratoires nationaux adéquat	/	2	3			
II.1.C. Systèmes de gestion de la qualité (SGQ) des laboratoires	/	/	2			
II.2. Analyse des risques et épidémiologie	2	3	3			
II.3. Quarantaine et sécurité aux frontières	/	/	3			
II.4.A. Surveillance passive, détection précoce et	2	2	3			

Compétences critiques du PVS de l'OIE en rapport avec le contrôle de la fièvre aphteuse <small>Selon l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires Septième édition (2019)</small>	Niveau CC visé			Niveau CC du pays		Extrait(s) pertinent(s) pour améliorer la CC (utiliser les nombre(s) du chapitre 3, e.g. 1.1; 1.2 etc.)
	Etape 1 du PCP-FA	Etape 2 du PCP-FA	Etape 3 du PCP-FA	Mission PVS	Auto-évaluation PVS	
enquête épidémiologiques sur les foyers						
II.4.B. Surveillance active et suivi	/	2	3 * ²			
II.5. Préparation et réponse rapide aux situations d'urgence	/	/	3			
II.6. Prévention, contrôle et éradication des maladies	/	3	3			
II.7.B. Inspection ante et post mortem réalisées à l'abattoir et dans les établissements associés	/	/	3			
II.8. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	/	3	3			
II.11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	/	2	3			
II.12.A. Identification, traçabilité et contrôle des mouvements des animaux	/	2	3			
II.12.B. Identification, traçabilité et contrôle des produits d'origine animale	/	/	2			
III.1. Communication	2	3	4			
III.2. Consultation des acteurs concernés	3	3	3			
III.3. Représentation officielle et collaboration internationale	2	3	3			
III.5. Réglementation de la profession par l'organisme statutaire vétérinaire	/	2	3			
III.6. Participation des producteurs et autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	/	2	3			
IV.1.A. Qualité et couverture de la législation vétérinaire	2	2	3			

² Pour l'acceptation du Programme officiel de contrôle, les niveaux des CC devront atteindre les niveaux requis pour l'étape 3 du PCP-FA.

Compétences critiques du PVS de l'OIE en rapport avec le contrôle de la fièvre aphteuse <small>Selon l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires Septième édition (2019)</small>	Niveau CC visé			Niveau CC du pays		Extrait(s) pertinent(s) pour améliorer la CC (utiliser les nombre(s) du chapitre 3, e.g. 1.1; 1.2 etc.)
	Etape 1 du PCP-FA	Etape 2 du PCP-FA	Etape 3 du PCP-FA	Missio n PVS	Auto-évaluation PVS	
IV.1.B. Application et conformité de la législation vétérinaire	/	2	3			
IV.5. Transparence	2	3	3			
IV.6. Zonage	/	2	3			

CHAPITRE 3 PROGRAMME OFFICIEL DE CONTROLE DE LA FIEVRE APHTEUSE

3.1 Objectif du contrôle de la fièvre aphteuse

Une phrase

[Décrire ce que le pays a l'intention de réaliser en contrôlant la fièvre aphteuse à long terme (c'est-à-dire 5 ans ou plus).]

i L'**objectif** fait référence aux grands objectifs nationaux auxquels le contrôle de la fièvre aphteuse est censé contribuer, par exemple comme l'amélioration des moyens de subsistance. L'**objectif** aide à définir le contexte global dans lequel s'inscrit le contrôle de la fièvre aphteuse et décrit l'impact à long terme auquel ce contrôle devrait contribuer (sans l'atteindre par lui-même). L'**objectif** devrait être défini en consultation avec les acteurs et les hauts fonctionnaires. Il devrait être cohérent avec toute stratégie nationale globale sur le bétail ou la santé animale.

Quelques **exemples** sont fournis ci-dessous :

- pour réaliser les opportunités d'exportation de bétail et pour que notre pays soit considéré comme un partenaire commercial de confiance,
- pour contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance et à l'augmentation de la productivité animale grâce au contrôle de la fièvre aphteuse et d'autres grandes maladies du bétail affectant la production.

3.2 Objectif stratégique

Une ou deux phrases

[Décrire l'objectif global à atteindre grâce à la mise en œuvre de ce programme au cours des 2 à 4 prochaines années.]

i La **stratégie** décrit l'approche qui sera adoptée pour atteindre l'objectif. L'**objectif stratégique** décrit ce qui doit être réalisé lors de la mise en œuvre de la **stratégie**. L'**objectif stratégique** doit être mesurable. On peut citer, par exemple, l'amélioration de la santé et de la production animales.

Conformément à l'objectif de l'étape 3 du PCP-FA, il s'agira généralement de réduire l'impact de la fièvre aphteuse dans au moins un secteur.

Quelques **exemples** sont fournis ci-dessous :

- «L'objectif de cette stratégie est d'éliminer la circulation du virus de la fièvre aphteuse chez tous les animaux domestiques du pays d'ici 4 ans»,
- «L'objectif de cette stratégie est d'éliminer la circulation du virus de la fièvre aphteuse chez tous les animaux domestiques de la zone XX et de réduire la circulation du virus de la fièvre aphteuse de 50% chez les animaux domestiques du reste du pays d'ici 2023».

3.3 Résumé

1 page maximum

[Résumer l'approche qui sera utilisée pour éliminer progressivement la circulation du virus de la fièvre aphteuse, y compris la façon dont les principaux risques seront contrôlés et indiquer un calendrier estimé pour la mise en œuvre. Si une approche de zonage est prévue, l'indiquer clairement (inclure une

carte). Cette section est différente de «1.6 Approche du contrôle de la fièvre aphteuse à ce jour» car ce résumé devrait décrire les approches prévues pour l'avenir.

Veiller à décrire les synergies avec d'autres initiatives de contrôle des maladies animales transfrontalières (réalisation clef 6, étape 2 du PCP-FA et réalisation clef 7, de l'étape 3 du PCP-FA).]

3.4 Cadre stratégique : réalisations escomptées et extrants attendus

[Décrire la stratégie qui sera suivie pour atteindre l'objectif en remplissant le tableau ci-dessous (Tableau 4).

Les réalisations escomptées et les extrants peuvent être classés selon les quatre catégories utilisées dans [l'outil d'auto-évaluation du PCP-FA](#) : Secteur d'élevage et parties prenantes, Diagnostic et surveillance, Services vétérinaires et prévention, Contrôle et évaluation.

- **Dans les première et deuxième colonnes**, énumérer les réalisations escomptées et les extrants et fournir une brève description. Un POC comprend généralement de 3 à 8 réalisations escomptées.
- **Dans la troisième colonne**, utiliser les chiffres de la section 1.7 pour indiquer à quel(s) risque(s) et / ou lacune(s) chaque extrant s'adresse.
- **Dans les quatrième et cinquième colonnes**, identifier des indicateurs objectivement vérifiables (comment sont mesurés les résultats obtenus) ainsi que la cible (la valeur attendue de l'indicateur à atteindre).
- **Dans la dernière colonne**, énumérer les conditions externes (c'est-à-dire que les Services vétérinaires ne contrôlent pas) et les facteurs qui pourraient entraver la mise en œuvre du plan, ou les conditions qui doivent être en place pour atteindre les objectifs.]

i Les **réalisations escomptées** pour atteindre une étape du PCP-FA sont les réalisations spécifiques qui permettront d'atteindre l'objectif stratégique. Elles devraient contribuer à établir un lien logique entre les extrants et l'objectif stratégique du plan. Les **réalisations escomptées** devraient être réalisables dans un délai de 1 à 3 ans.

Idéalement, les résultats des activités listées sous les 7 premières réalisations clef de l'étape 3 du PCP-FA contribueront à l'aboutissement du focus de l'étape 3 du PCP-FA, soit la réduction progressive de l'incidence des foyers et de la circulation du virus dans au moins une zone du pays.

Dans l'étape 2 et les étapes ultérieures du PCP-FA, chaque pays doit identifier ses propres **réalisations escomptées**. Exemples de réalisations escomptées :

1. amélioration de la surveillance et de la réponse aux maladies pour détecter rapidement les foyers et limiter la propagation du virus de la fièvre aphteuse,
2. amélioration de la prévention grâce à des mesures proactives pour éliminer la circulation du virus,
3. le cadre législatif et la réglementation sont appliqués pour soutenir pleinement la mise en œuvre des activités sur le terrain et des mesures de contrôle.

i Les **extrants** sont des résultats spécifiques qui seront atteints grâce à la mise en œuvre de la stratégie. Les réalisations escomptées et, finalement, l'objectif stratégique seront atteints grâce aux extrants. Celles-ci peuvent également être considérées comme les tactiques ou les approches utilisées

pour atteindre les réalisations escomptées. Noter que chaque résultat attendu peut avoir un ou plusieurs extrants.


Les **activités** sont les mesures concrètes et les tâches mises en œuvre pour atteindre les extrants, dans le cadre des stratégies définies. Elles font partie du travail de planification des stratégies. Les lignes directrices du PCP-FA fournissent des exemples d'activités pour chaque étape du PCP-FA et chaque réalisation clef.

Quelques **exemples** d'extrants pour atteindre des réalisations spécifiques sont fournis ci-dessous.

Réalisation escomptée 1 : amélioration de la prévention grâce à des mesures proactives visant à éliminer la circulation des virus,

Extrant 1.1 : vaccination obligatoire de 100% des jeunes qui vont migrer, y compris le rappel,

Extrant 1.2 : campagne de sensibilisation des propriétaires de bétail aux bonnes pratiques de biosécurité.

 Les **indicateurs** sont des mesures utilisées pour évaluer les progrès, ou l'absence de progrès, accomplis dans la mise en œuvre des activités et la réalisation des objectifs. Un indicateur devrait fournir, dans la mesure du possible, une unité de mesure clairement définie. Un bon indicateur comprend une cible par rapport à une référence. Une **cible** est la valeur, directement liée à l'indicateur, qui définit le niveau souhaité de l'indicateur.

Les indicateurs et les cibles doivent être SMART :

Spécifique : les indicateurs doivent être spécifiques (et considérer les questions suivantes «quoi», «quand», «qui», «où»),

Mesurable : Les indicateurs quantifiables sont préférés car ils sont plus objectifs et plus faciles à suivre dans le temps. Cependant, les indicateurs qualitatifs peuvent être plus appropriés pour certains objectifs et extrants difficiles à quantifier,

Atteignable : L'information devrait être accessible à des coûts raisonnables en utilisant des méthodes de collecte appropriées et faisables,

Réalistes : les indicateurs doivent répondre aux besoins de gestion et d'information de tous les partenaires. Le personnel de terrain peut avoir besoin d'informations qui ne sont pas pertinentes pour les cadres supérieurs et vice versa,

Temporellement définis : les informations sur un indicateur doivent être collectées et communiquées à temps pour influencer les décisions de gestion.

Par exemple, l'**indicateur** de vaccination peut être la couverture vaccinale d'un sous-secteur spécifique de l'élevage par campagne de vaccination.

Tableau 4: Cadre stratégique.

Réalisations escomptées et extrants attendus	Description	Risque ou lacune atténué (utiliser le numéro de la section 1.7)	Indicateur	Cible	Risque/Hypothèse
Secteur de l'élevage et intervenants					
Réalisation 1		--			
Extrant 1.1					
<i>Activité 1.1.1</i>					
<i>Activité 1.1.2</i>					
...					
Extrant 1.2					
<i>Activité 1.2.1</i>					
<i>Activité 1.2.2</i>					
...					
Réalisation 2		--			
Extrant 2.1					
<i>Activité 2.1.1</i>					
...					
Diagnostic et surveillance					
Réalisation 3		--			
Extrant 3.1					
<i>Activité 3.1.1</i>					
...					
Réalisation 4		--			
Extrant 4.1					
<i>Activité 4.1.1</i>					
...					
Services vétérinaires					

Réalisations escomptées et extrants attendus	Description	Risque ou lacune atténué (utiliser le numéro de la section 1.7)	Indicateur	Cible	Risque/Hypothèse
Réalisation 5		--			
Extrant 5.1					
<i>Activité 5.1.1</i>					
...					
Prévention, contrôle et évaluation					
Réalisation 6		--			
Extrant 6.1					
<i>Activité 6.1.1</i>					
...					
Réalisation 7		--			
Extrant 7.1					
<i>Activité 7.1.1</i>					
...					

3.5 Recherche et développement

1 page maximum

[Énumérer les domaines dans lesquels des recherches supplémentaires seront menées pour aider à la prise de décisions ou pour améliorer la mise en œuvre du POC. Ces éléments devraient être classés par ordre de priorité et l'approche qui sera adoptée pour mener à bien la recherche brièvement décrite. Référence peut être faite à tout autre document contenant des informations plus détaillées.]

3.6 Défis attendus et comment les atténuer

0,5 à 1 page

[Énumérer les problèmes qui pourraient survenir et qui pourraient entraver la mise en œuvre ou le succès du POC et décrire brièvement les mesures prises (ou qui seraient prises) pour les empêcher d'entraver les progrès.]

Approbation par l'OIE du Programme officiel de contrôle

Généralement, le pays mettrait en œuvre et démontrerait l'efficacité de son POC pendant l'étape 3 du PCP-FA avant de demander à l'OIE l'approbation de son programme officiel de contrôle, qui est la porte d'entrée vers l'étape 4 du PCP-FA.

Veillez contacter l'OIE pour obtenir des informations sur la procédure et les conditions requises pour demander l'approbation.

CHAPITRE 4 SUIVI ET EVALUATION

2 pages maximum

i **Suivi et l'évaluation se réfèrent à deux processus distincts.**

Le suivi implique une collecte de données continue et régulière qui peut être utilisée pour vérifier que les activités sont mises en œuvre comme prévu, et pour mesurer les résultats (impact) des activités.

L'évaluation fait référence à une estimation détaillée qui a lieu périodiquement, généralement tous les 1 à 3 ans. L'évaluation évalue des questions stratégiques telles que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité du POC.

4.1 Suivi

[Décrire comment l'impact et la mise en œuvre de la stratégie seront suivis. Utiliser le tableau ci-dessous (Tableau 5) comme guide. Ne pas hésiter à le réviser pour inclure toute information pertinente.]

Tableau 5: Suivi de la stratégie.

Personne responsable du suivi (p. ex. CVO, président du groupe de travail sur la fièvre aphteuse)	
Plan d'examen et de mise à jour du cadre logistique (à quelle fréquence, par qui ...)	
Autres activités de surveillance (p. ex. rapport mensuel résumant les foyers cliniques de fièvre aphteuse et les résultats de laboratoire)	
Comment les résultats de la surveillance seront communiqués (format et fréquence des rapports) (p. ex. production d'un rapport mensuel)	
A qui seront distribués les rapports	

4.2 Evaluation

[Décrire le plan d'évaluation de la stratégie. Utiliser le tableau ci-dessous (Tableau 6) comme guide. Ne pas hésiter à le réviser pour inclure toute information pertinente.]

Tableau 6: Plan d'évaluation de la stratégie.

<i>Personne responsable de l'évaluation</i>	
<i>Méthodes utilisées pour l'évaluation et fréquence de l'évaluation (p. ex. évaluation interne ou externe; examen complet des résultats du suivi et entretiens avec les parties prenantes)</i>	
<i>Comment les résultats de l'évaluation seront rapportés (p. ex. un rapport écrit sera produit)</i>	
<i>A qui seront diffusé les résultats de l'évaluation</i>	

CHAPITRE 5 BUDGET

[Veuillez donner un aperçu des besoins financiers pour mettre en œuvre le programme, y compris le coût total de la réalisation des activités et des fonds disponibles. Dans le cas où des fonds suffisants ne sont pas disponibles, assurez-vous d'indiquer quelles activités seront prioritaires pour la mise en œuvre (Tableau 7).]

Tableau 7: Budget et fonds disponibles pour mettre en œuvre le POC.

Item	Coût estimé	Fonds disponibles
Réalisation 1	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 2	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 3	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 4	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 5	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 6	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 7	Année 1 : Année 2 : ...	
TOTAL	Année 1 : Année 2 : ...	

[Veuillez compléter le tableau ci-dessous (Tableau 8) pour indiquer les activités qui seront mises en œuvre chaque année, dans le cas où des fonds suffisants ne seraient pas disponibles pour une mise en œuvre complète immédiate.]

Tableau 8: Activités prioritaires qui seront mises en œuvre chaque année.

Item	Activités prioritaires	Commentaires
Réalisation 1	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 2	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 3	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 4	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 5	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 6	Année 1 : Année 2 : ...	
Réalisation 7	Année 1 : Année 2 : ...	

ANNEXE A : Alignement sur les lignes directrices du PCP-FA

[Indiquer comment le programme permettra au pays de progresser au cours de l'étape 3 du PCP-FA, en indiquant les résultats qui contribueront à l'aboutissement de chaque réalisation clef de l'étape 3 du PCP-FA, tel que requis dans les lignes directrices du PCP-FA.]

Réalizations clef de l'étape 3 du PCP-FA	Extrant(s) (utiliser le système de numérotation de la section 3.4)
1- Surveillance permanente des risques de fièvre aphteuse dans les divers systèmes d'élevage	
2. Le programme officiel de contrôle élaboré à la fin de l'étape 2 du PCP-FA et pour accéder à l'étape 3 est mis en œuvre et permet de détecter rapidement tous les foyers de fièvre aphteuse et d'intervenir sans tarder, le cas échéant, dans au moins une zone du pays	
3. L'incidence de la fièvre aphteuse est progressivement réduite chez les animaux domestiques dans au moins une zone du pays	
4. De nouvelles conditions propices à l'exécution des activités de lutte sont mises en place	
5. Un ensemble de preuves confirme que le virus de la fièvre aphteuse a été progressivement éliminé chez les animaux domestiques dans le pays ou la zone	
6. Des plans d'urgence (préparation aux situations d'urgence) sont disponibles et prêts pour une mise en œuvre complète	
7. Certaines activités de lutte contre la fièvre aphteuse sont combinées avec d'autres activités de maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières	

ANNEXE B : Références

[Insérer le nom, le numéro de version, la description et l'emplacement physique de tout document référencé dans ce document. Ajouter des lignes au tableau si nécessaire.]

Le tableau suivant résume les documents référencés dans ce document.

Nom et version du document	Description	Emplacement
<Nom et numéro de version du document >	<i>[Fournir une description du document]</i>	<URL ou chemin d'accès à l'emplacement du document>

ANNEXE C : Plan Opérationnel

C.1 Rôles et responsabilités dans le contrôle de la fièvre aphteuse

[Décrire les rôles et responsabilités des différents acteurs (organisations, unités, groupes de travail, titulaires de postes, etc.) impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du POC. Des acteurs privés peuvent être inclus, le cas échéant. Les organigrammes peuvent être utilisés ici.]

***i** Cette section diffère de la section « 1.6 Approche du contrôle de la fièvre aphteuse à ce jour » car, ici, elle regarde vers l'avenir, tandis que la section 1.6 décrit la situation dans le passé.*

C.2 Tableau de mise en œuvre et budget

[Décrire les activités qui vont être entreprises au cours des 12 à 24 prochains mois. Utiliser le tableau ci-dessous comme guide. Ne pas hésiter à l'adapter pour inclure toute information pertinente. Un modèle de feuille de calcul est également disponible. Un diagramme de Gantt peut également être joint pour faciliter la planification.]

Réalisation escomptée 1. [Insérer le nom de la réalisation escomptée du chapitre 3]					
Calendrier [mm/aaaa de début - et mm/aaaa de fin]					
Extrant 1.1. [Insérer le nom du 1 ^{er} extrant, conformément au chapitre 3]					
Activité	Description de l'activité	Date (début/fin)	Chargé de mise en oeuvre	Coût	Source de financement
1.1.1.					
1.1.2.					
...					
Extrant 1.2 [Insérer le nom du 2 nd extrant, conformément au chapitre 3]					
1.2.1.					
1.2.2.					
...					

C.3 Modes opératoires normalisés (MON) et documents techniques

[Fournir une liste des modes opératoires normalisés et des documents techniques qui ont été élaborés et qui sont pertinents pour le POC. Inclure simplement le titre et la date du document, plutôt que le document entier.]

ANNEXE D : Plan d'assistance technique

D.1 Approche d'assistance technique

1 page maximum

[Décrire l'approche du pays en matière de demande d'assistance technique, notamment : 1) les personnes/organismes responsables 2) les priorités et les moyens par lesquels elles sont déterminées, 3) quels donateurs seront contactés pour fournir cette assistance et 3) comment le plan d'assistance technique sera surveillé et examiné.]

D.2 Sommaire

[Décrire les activités pour lesquelles une assistance technique est requise au cours des 12 à 36 prochains mois. Un diagramme de Gantt peut également être joint pour faciliter la planification.]

Activité	Coût estimé <i>Coût total estimé pour la mise en œuvre de l'activité</i>	Financement disponible <i>Financement existant et source</i>	Lacune de financement <i>Coût estimé déduction faite du financement disponible</i>	Autorité responsable <i>Personne responsable de l'activité</i>	Action <i>Donateur(s) approché(s), date, etc.</i>
1.1.3. <i>[numérotation en accord avec l'annexe C2]</i>					
<i>[Nom de la 2^e activité]</i>					
...					

D.3 Termes de référence et propositions

[Se référer à l'existence et à l'emplacement des Termes de référence et des propositions de projets qui sont pertinents pour les activités pour lesquelles une assistance technique est demandée.]

ANNEXE E : Analyse de la chaîne de valeurs

[Inclure ici les rapports de la cartographie de la chaîne de valeur et les analyses qui ont été effectués pour informer cette stratégie.]

ANNEXE F : Mots clefs

[Insérer les termes et définitions utilisés dans ce document. Ajouter des lignes au tableau si nécessaire.]

Terme	Définitions
Activités	Les activités sont les mesures concrètes et les tâches mises en œuvre pour atteindre les extrants, dans le cadre des stratégies définies. Elles font partie du travail de planification des stratégies.
Cible	Une cible est la valeur, directement liée à l' indicateur , qui définit le niveau souhaité de l' indicateur . En utilisant l'exemple du terme « indicateur », la cible de couverture vaccinale peut être de 90% du bétail par campagne de vaccination.
Extrants	Les extrants sont des résultats spécifiques qui seront atteints grâce à la mise en œuvre de la stratégie. Les réalisations escomptées et, finalement, l' objectif stratégique seront atteints grâce aux extrants . Celles-ci peuvent également être considérées comme les tactiques ou les approches utilisées pour atteindre les réalisations escomptées . Noter que chaque résultat attendu peut avoir un ou plusieurs extrants.
Indicateurs	Les indicateurs sont des mesures utilisées pour évaluer les progrès, ou l'absence de progrès, accomplis dans la mise en œuvre des activités et la réalisation des objectifs. Un indicateur devrait fournir, dans la mesure du possible, une unité de mesure clairement définie. Un bon indicateur comprend une cible par rapport à une référence. Une cible est la valeur, directement liée à l'indicateur, qui définit le niveau souhaité de l'indicateur.
Moyens de vérification	Les moyens de vérification sont les sources d'information à collecter pour qualifier et/ou quantifier les indicateurs définis. Il faut prendre en considération la manière dont les informations seront collectées, qui en sera responsable et la fréquence avec laquelle les informations devraient être fournies.
Objectif	L' objectif fait référence aux grands objectifs nationaux auxquels le contrôle de la fièvre aphteuse est censé contribuer, par exemple comme l'amélioration des moyens de subsistance. L' objectif aide à définir le contexte global dans lequel s'inscrit le contrôle de la fièvre aphteuse et décrit l'impact à long terme auquel ce contrôle devrait contribuer (sans l'atteindre par lui-même). L' objectif devrait être défini en consultation avec les acteurs et les hauts fonctionnaires. Il devrait être cohérent avec toute stratégie nationale globale sur le bétail ou la santé animale. Il n'est pas nécessaire d'avoir un objectif défini pour développer le PER.

Terme	Définitions
Points chauds relatifs aux risques	<p>Les points chauds relatifs aux risques sont des points spécifiques du réseau de production ou de commercialisation (ou plus généralement de la chaîne de valeur) à haut risque d'introduction et/ou de propagation de la fièvre aphteuse (c.-à-d. qui présentent une forte probabilité d'infection par la fièvre aphteuse ou pour lesquels les conséquences d'une telle infection seraient importantes). Les points chauds relatifs aux risques peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un lieu ou une zone géographique, • un comportement ou une pratique d'élevage typique. <p>Les points chauds relatifs aux risques peuvent aussi être des périodes spécifiques de l'année au cours desquelles le risque est accru. Les points chauds relatifs aux risques sont généralement identifiés lors d'évaluations des risques, en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur. Les points chauds relatifs aux risques couramment identifiés incluent les marchés à bestiaux et les lieux et activités connexes, les pâturages partagés et les postes d'entrée.</p>
Réalisations escomptées	<p>Les réalisations escomptées pour atteindre une étape du PCP-FA sont les réalisations spécifiques qui permettront d'atteindre le focus de l'étape ou/et l'objectif stratégique. Elles devraient contribuer à établir un lien logique entre les extrants et le focus de l'étape/l'objectif stratégique.</p>
Le suivi et l'évaluation	<p>Le suivi et l'évaluation se réfèrent à deux processus distincts.</p> <p>Le suivi implique une collecte de données continue et régulière qui peut être utilisée pour vérifier que les activités sont mises en œuvre comme prévu, et pour mesurer les résultats (impact) des activités.</p> <p>L'évaluation fait référence à une estimation détaillée qui a lieu périodiquement, généralement tous les 1 à 3 ans. L'évaluation évalue des questions stratégiques telles que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité du plan stratégique.</p>
Stratégie et objectif stratégique	<p>La stratégie décrit l'approche qui sera adoptée pour atteindre l'objectif.</p> <p>L'objectif stratégique décrit ce qui doit être réalisé lors de la mise en œuvre de la stratégie. L'objectif stratégique doit être mesurable.</p>